

Conditions Générales de Vente (CGV) et Mentions Légales

Chamonix Trail By Matt

Article 1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tout achat des services proposés sur le site internet chamonixtrailbymatt.com.

Le client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la finalisation de sa commande en ligne.

Ces CGV sont accessibles à tout moment sur le site internet chamonixtrailbymatt.com et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de Chamonix Trail By Matt constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le client.

Article 2 – Mentions légales

Chamonix Trail By Matt

- Responsable : Matthieu SEGUY
- Adresse : 212 route des Granges, 74310 Les Houches
- Numéro SIRET : 84383628900010
- Email : chxtrailbymatt@gmail.com
- Téléphone : 06 87 86 00 14

Hébergeur du site :

HOSTINGER INTERNATIONAL LTD, 61 Lordou Vironos Street, 6023 Larnaca, Chypre.

Pour les achats « Week-ends et stages », le paiement est effectué par l'intermédiaire de la plateforme Billetweb.

Pour les achats « Itinérances », le paiement est effectué auprès de l'entreprise partenaire NUYAMA afin de répondre aux obligations applicables aux séjours tout compris. Les Conditions Générales de Vente de NUYAMA s'appliquent à ces prestations.

Article 3 – Inscription

Le client sélectionne le stage ou le week-end de son choix directement sur le site chamonixtrailbymatt.com.

Une fois l'inscription effectuée, un email de confirmation est envoyé au client.

L'inscription devient définitive selon les modalités de paiement prévues à l'article 5.

Toute commande constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le client et Chamonix Trail By Matt.

Chamonix Trail By Matt se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un client en cas de litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Article 4 – Prix

Les prix sont exprimés en euros. La TVA n'est pas applicable conformément à l'article 293 B du Code général des impôts.

Les tarifs indiqués sont fermes pendant leur période de validité. En dehors de cette période, Chamonix Trail By Matt se réserve le droit de modifier ses tarifs.

Les prix comprennent exclusivement les prestations mentionnées dans la fiche technique du stage ou du week-end concerné. Toute prestation non expressément mentionnée reste à la charge du participant.

Article 5 – Conditions de paiement

Les moyens de paiement acceptés sont :

- Carte bancaire ;
- Virement bancaire.

L'échéancier de paiement est le suivant :

- 30 % du prix total lors de l'inscription ;
- solde au plus tard 30 jours avant le début du stage.

En cas de non-paiement du solde dans les délais prévus, Chamonix Trail By Matt se réserve le droit d'annuler l'inscription conformément aux dispositions de l'article 7.

Article 6 – Déroulement et adaptation des stages

Avant le début du stage, l'Accompagnateur en Montagne prend contact avec les participants afin de préciser les détails du séjour. Un groupe WhatsApp peut être créé afin de faciliter les échanges et la transmission des informations pratiques.

Les stages se déroulent en groupe. Le rythme de progression est défini par l'Accompagnateur en Montagne en fonction des caractéristiques du programme, des conditions du terrain, des impératifs de sécurité et de l'homogénéité du groupe.

Les distances, dénivelés, temps d'effort, vitesses de progression et itinéraires communiqués sur le site internet ou dans les fiches techniques sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être adaptés en fonction des conditions météorologiques, de l'état du terrain, du niveau du groupe ou de toute autre contrainte liée à la sécurité.

L'Accompagnateur en Montagne se réserve le droit de modifier tout ou partie du programme lorsque les conditions rencontrées, la sécurité ou le bon déroulement du séjour le nécessitent.

Ces adaptations du programme ne donnent pas lieu à remboursement dès lors que la prestation peut être maintenue dans des conditions compatibles avec la sécurité du groupe.

Article 7 – Annulation

Annulation par le client

En cas d'annulation par le participant :

- plus de 30 jours avant le début du stage : 30 % du prix total est retenu ;
- entre 15 et 30 jours avant le début du stage : 50 % du prix total est retenu ;
- moins de 15 jours avant le début du stage : 100 % du prix total est retenu.

Il est fortement recommandé au participant de souscrire une assurance annulation personnelle.

Annulation par Chamonix Trail By Matt

En cas de maladie, blessure ou indisponibilité de l'Accompagnateur en Montagne, Chamonix Trail By Matt s'efforcera de trouver un professionnel qualifié afin de maintenir la prestation.

Si aucun remplacement n'est possible, les participants seront informés dans les meilleurs délais et les prestations annulées seront remboursées.

Article 8 – Assurances

L'Accompagnateur en Montagne est couvert par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle via le contrat n° 105.630.300 souscrit auprès du Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne (S.N.A.M.).

Maison des Parcs et de la Montagne
256 rue de la République
73000 Chambéry
Téléphone : 04 79 70 20 42

Chaque participant doit disposer d'une assurance personnelle couvrant notamment les secours, la recherche, le rapatriement et les soins médicaux liés à une activité pratiquée en montagne.

Article 9 – Obligations des participants

Chaque participant s'engage à :

- être en bonne condition physique et technique, adaptée au niveau du stage sélectionné et aux prérequis décrits dans la fiche technique ;
- respecter les consignes de sécurité données par l'Accompagnateur en Montagne ;
- disposer d'une assurance personnelle adaptée à la pratique ;
- disposer de l'équipement obligatoire mentionné dans la fiche technique ;
- informer l'Accompagnateur en Montagne de toute information susceptible d'avoir une incidence sur sa capacité à participer au séjour ou sur sa sécurité.

L'Accompagnateur en Montagne se réserve le droit de refuser le départ d'un participant ne disposant pas du matériel obligatoire mentionné dans la fiche technique. Cette décision ne donnera lieu à aucun remboursement.

Article 10 – Adéquation du niveau et sécurité

Le participant est responsable de son inscription au niveau de stage correspondant à ses capacités physiques, techniques et à son expérience de la montagne.

Les informations relatives aux prérequis, capacités requises et caractéristiques du terrain figurant sur le site internet et dans les fiches techniques ont pour objectif d'aider le participant à évaluer son aptitude à prendre part au séjour.

Le participant reconnaît avoir fourni des informations exactes concernant son expérience, son état de forme et son niveau de pratique lors de son inscription et des échanges préparatoires au séjour.

L'Accompagnateur en Montagne se réserve le droit, avant le départ ou à tout moment du séjour, de refuser ou d'interrompre la participation d'une personne dont le niveau physique ou technique, l'état de forme, le comportement ou la vitesse de progression ne seraient pas compatibles avec les exigences du programme ou seraient susceptibles de compromettre sa sécurité, celle du groupe ou le bon déroulement du séjour.

Cette décision relève de l'appréciation de l'Accompagnateur en Montagne dans le cadre de ses responsabilités professionnelles.

Si l'Accompagnateur en Montagne constate un écart significatif entre le niveau déclaré par le participant et son niveau réellement observé sur le terrain, il peut refuser son départ ou interrompre sa participation pour les motifs précédemment mentionnés.

Dans ces situations, aucun remboursement total ou partiel ne pourra être exigé par le participant.

Article 11 – Conditions météorologiques

En cas de conditions météorologiques défavorables ou de conditions de terrain incompatibles avec le programme initial, l'Accompagnateur en Montagne peut modifier l'itinéraire, les horaires ou le programme afin de maintenir la prestation dans des conditions adaptées.

Ces modifications ne donnent pas lieu à remboursement.

Si les conditions rendent impossible la réalisation de la prestation et qu'aucune solution de remplacement adaptée ne peut être proposée, les participants sont informés dans les meilleurs délais des modalités applicables.

Article 12 – Modifications demandées par le client

Toute demande de modification d'une inscription, notamment un changement de date ou un transfert vers un autre stage, doit être formulée par écrit auprès de Chamonix Trail By Matt.

La possibilité de modification dépend des disponibilités et peut entraîner des frais supplémentaires selon la proximité de la date de départ.

Article 13 – Abandon ou interruption de la participation

L'abandon volontaire du participant en cours de stage ne donne lieu à aucun remboursement.

L'interruption de la participation décidée par l'Accompagnateur en Montagne pour des raisons de sécurité, de niveau physique ou technique insuffisant, de comportement inadapté ou de vitesse de progression incompatible avec le programme ne donne également lieu à aucun remboursement.

Les éventuels frais occasionnés par l'abandon du participant et son retour anticipé restent à sa charge.

Article 14 – Droit de rétractation

Les stages et week-ends proposés par Chamonix Trail By Matt constituent des activités de loisirs fournies à une date ou à une période déterminée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la consommation applicables aux prestations concernées, le client est informé que ces réservations ne bénéficient pas du droit de rétractation de quatorze jours prévu pour certains contrats conclus à distance.

Les conditions d'annulation prévues à l'article 7 s'appliquent dès la validation de l'inscription.

Article 15 – Données personnelles

Les données personnelles collectées sont utilisées dans le cadre de la gestion des inscriptions, de l'organisation des prestations et des échanges nécessaires à leur réalisation.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, chaque participant peut exercer ses droits auprès de Chamonix Trail By Matt à l'adresse : chxtrailbymatt@gmail.com.

Article 16 – Propriété intellectuelle

Les contenus présents sur le site chamonixtrailbymatt.com sont protégés par les dispositions applicables en matière de propriété intellectuelle.

Toute reproduction ou utilisation non autorisée, totale ou partielle, est interdite.

Article 17 – Force majeure

Chamonix Trail By Matt ne pourra être tenu responsable de l'inexécution de ses obligations lorsqu'elle résulte d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 18 – Réclamations et médiation

Toute réclamation doit être adressée préalablement à Chamonix Trail By Matt :

Matthieu SEGUY
212 route des Granges
74310 Les Houches
Email : chxtrailbymatt@gmail.com

En cas de désaccord persistant après réclamation préalable, le consommateur peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève Chamonix Trail By Matt :

Société La Médiation Professionnelle
24 rue Albert de Mun
33000 Bordeaux

Article 19 – Droit à l'image

Des photographies ou vidéos peuvent être réalisées au cours des stages et week-ends.

Chamonix Trail By Matt peut utiliser l'image d'un participant à des fins de communication ou de promotion uniquement avec son autorisation préalable.

L'autorisation précise les usages concernés et peut prévoir une durée maximale d'utilisation de cinq ans.

Le participant peut refuser l'utilisation de son image sans que ce refus n'ait aucune incidence sur sa participation au séjour.